

Le Conseil Municipal convoqué le 23 mars 2012 suivant les dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni le 30 mars deux mille douze à la Mairie à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Noël GUESNIER, Maire,

Etaient présents : Jean-Noël GUESNIER - Bernard MARQUETTE – Pierre POILANE – Michel FONTAINE – Michel HARNY – Eve HUTIN – Jean BARON – Sylvie MAUREY – Jeanine LUU VAN DONG – Serge THOREL – Jacques DESMOULIN – Michel LAMORT – Jean-Luc MIGNARD – Daniel BOILET – Thérèse REBOTIER – Cécile GAMBIER – Geneviève BROZYNA – Pascal PILLOT – Jeannine MALEK – Marie-Claire BERGONT

Etaient absents représentés : Olivier DHOURY (représenté par Bernard MARQUETTE) Michel DEMEILLIEZ (représenté par Sylvie MAUREY) Thérèse-Marie LAMARCHE (représenté par Michel FONTAINE) - Nicole CHEMELLO (représenté par Pascal PILLOT) Catherine BATAILLE (représenté par Cécile GAMBIER) Corinne MINIGGIO (représenté par Jacques DESMOULIN)

Etaient absents : Sabine BAYARD

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint :

Conseillers sont présents, 20
Conseillers sont représentés, 6
Absent 1

Approbation du compte rendu du 1^{er} mars 2012 à la majorité dont une abstention de Monsieur THOREL qui n'était pas présent lors de cette séance.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est élue Jeannine MALEK secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Compte de Gestion 2011**
2. **Compte Administratif 2011**
3. **Affectation des résultats**
4. **Restes à réaliser**
5. **Budget Primitif 2012**
6. **Vote des Taxes**
7. **Subvention au CTTCB**
8. **Vente logement OPAC de l'Oise**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de Madame Sabine BAYARD ce jour sa démission de Conseillère Municipale.

Il demande à l'assemblée d'entériner cette démission et propose de pourvoir au remplacement aussitôt conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose Monsieur Michel BAILLON ici présent pour remplacer Madame Sabine BAYARD qui se trouve être le suivant sur la liste et qui a accepté le poste.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Installe Monsieur Michel BAILLON comme Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire propose de reconduire Monsieur Michel BAILLON, avec son accord, dans les commissions suivantes :

- Finances
- Travaux Commerces et Artisanat

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte ces propositions

1^{er} Point Compte de Gestion 2011

Présenté par Bernard MARQUETTE

Concernant l'approbation du Compte de Gestion par Madame BIERJON, receveur,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le délai des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ;

Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, 0 contre, 4 abstentions, 22 pour

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2^{ème} Point Compte administratif 2011

Présenté par Bernard MARQUETTE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean BARON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Jean-Noël GUESNIER, Maire après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

(tableau)

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 30 mars 2012 relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, 0 contre, 4 abstentions, 22 pour

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

3^{ème} Point Affectation des résultats

Présenté par Bernard MARQUETTE

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 204 215,44€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

4^{ème} Point Restes à Réaliser
Présenté par Bernard MARQUETTE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

5^{ème} Point Budget Primitif 2012
Présenté par Bernard MARQUETTE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, 0 contre, 6 abstentions et à la majorité

Intervention de Jacques DESMOULIN

Intervention de Jean-Noël GUESNIER

6^{ème} Point Vote des Taxes
Présenté par Bernard MARQUETTE

Taux de référence de 2011		Taux votés 2012	
Taxe d'habitation	10,00	Taxe d'habitation	10,12
Taxe foncière (bâti)	17,92	Taxe foncière (bâti)	18,13
Taxe foncière (non bâti)	38,61	Taxe foncière (non bâti)	39,07

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, 3 contre et à la majorité

Vote l'augmentation des taxes telles qu'elles sont présentées.

7^{ème} Point Subvention au CTTCB
Présenté par Michel FONTAINE

Sur proposition de la commission sport et associations et compte tenu des très bons résultats du club, il convient de leur allouer une subvention exceptionnelle de 75€ pour la participation de Mme Delphine SACHY qualifiée pour la finale nationale par classement dans la catégorie Vétéran Femme qui se déroulera du 23 au 25 mars à Clermont Ferrant.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 75€ au CTTCB.

8^{ème} Point vente logement OPAC
Présenté par Jean-Noël GUESNIER

Conformément à la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 modifiée par la loi n° 94-624 du 21 juillet 1994 qui fixe les conditions d'aliénation des éléments du patrimoine immobilier des organismes HLM et SEM, La Préfecture de l'Oise demande au Conseil Municipal d'Aliéner un logement individuel de l'OPAC de l'Oise sis 33 square Jacques Brel au profit de ses occupants Monsieur et Madame CHARLIER.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité dont 3 qui ne prennent pas part au vote

Emet un avis favorable à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.